



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juillet 2021

N° 2021-88

L'an deux mille vingt et un, le 20 juillet, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	62
Qui ont pris part à la délibération :	53
	Dont 13 procurations
Votes pour :	53
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	13 juillet 2021

**Présents votants (37)** : GUILBERT-VIARRIEU Annie, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, SAJOURS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, ROUSSEL Jean-Claude, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, FABRE Jean, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, PELIEU Michel, HELARY Yann, OZUN Benjamin, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

**Présents en visio votants (3)** : DESCOUENS Bernard, ESCOULA Bernard, LEGOFF Stéphanie

**Absents (9)** : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, LLOP Frédéric, BESSONE Michel, GAY Eric, CLIMENT Emmanuel, JARENO Sandra, DELOM Christian, CASCARRE Victor

**Procurations (13)** : DUNAN Anne à DESMARAIS Nadine  
DUBARRY Jean-Bertrand à CHAZOTTES Michel  
MALERE Hélène à RAHALI Sabine  
CARTAN Olivier à LACAZE Noël  
DUBERNARD Alain à PETIT Caroline  
BERTRANUC Evelyne à MUR François  
ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe  
ACCHINI Nicole à PELIEU Michel  
BRUN Didier à BEYRIE Maryse  
AIZIER Philippe à BOUREC Christophe  
DARAN René à SALAT Jacques  
NARS Aline à MIR André  
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

**OBJET** : Budget principal –  
décision modificative n° 2

Monsieur Dominique GALAUP a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier les autorisations budgétaires initiales compte tenu de la notification du **FPIC 2021** :

FPIC : Prélèvement de l'Ensemble Intercommunal	-372 467
FPIC : Versement au profit de l'Ensemble Intercommunal	494 412
<b>FPIC : Solde de l'Ensemble Intercommunal</b>	<b>121 945</b>

BUDGET PPAL CCAL 2021 - DM n°2					
Chap	Article	Désignation	Total Budget	Plus/Moins	Nouveau total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
Dépenses de fonctionnement					
014	739223	FPIC - S11010	0,00	372 467,00	372 467,00
023		Virement à la section d'investissement	282 941,00	121 945,00	404 886,00
Recettes de fonctionnement					
73	73223	FPIC Fonds de péréquation recettes - S11010	0,00	494 412,00	494 412,00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
Dépenses d'investissement					
20	2031	Frais d'études - S11030	29 325,00 €	106 305,00 €	135 630,00 €
204	20422	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé - S11010	100 000,00 €	15 640,00 €	115 640,00 €
Recettes d'investissement					
21		Virement de la section de fonctionnement	282 941,00 €	121 945,00 €	404 886,00 €

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire d'approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telles que présentées par Monsieur le Président ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU